

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
L'ÉTAT

Commission des

Anciennes Lois.

5217

relatief om peil d'inn buske

[illegible]

N^o 5217
Commission des anciens - Relatif au prêt d'un livre

Intéressé de 289 1911

28 nov. 1911

Monsieur le Secrétaire

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que j'ai ~~la~~ ^{compréhension} votre lettre du
17 nov à la C. D. des musées royaux.
Malheureusement votre Collège est dans
l'impossibilité de donner suite à votre
demande. Croyez à mon vif regret de
devoir vous faire cette nouvelle
et recevez néanmoins le Secrétaire
l'assurance de mes distingués
salutations

P.S.

COMMISSION ROYALE
DES
ANCIENNES LOIS ET ORDONNANCES
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT :
1, Rue du Musée, 1

Bruxelles, le 17 Novembre 1911.

Monsieur le Secrétaire,

M. le Ministre des Sciences et des Arts, à la suite de notre demande du 24 Février 1911, a mis à notre disposition, à titre de prêt, un marbre dû au statuaire Espagnol Luis de Ferrinat, pour orner la salle des séances de notre Commission.

Cette œuvre n'a malheureusement aucun rapport, même éloigné, avec le genre de travaux dont nous nous occupons. Un buste de jurisconsulte, p. ex. eût beaucoup mieux convenu.

Dans ces conditions, nous nous permettons de faire encore appel à votre obligeance, à l'effet de voir si les réserves du Musée ne recèleraient pas une pièce de ce genre dont nous pourrions solliciter le prêt.

Avec nos remerciements anticipés,

A Monsieur Fierens-Gevaert,
Secrétaire des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture.

venillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'
assurance de notre considération très-
distinguée.

Le Secrétaire
Chesneau

MUSÉES ROYAUX

DE

Bruxelles, le 10 avril 1911

19

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N^o.....

ANNEXE

Monsieur le secrétaire

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 11.4-11

Comme suite à votre ^{lettre} du 24 février écoulé j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes invité à faire déposer dans la salle de la Commission directrice le buste ~~en~~ marbre que nous avons mis à votre disposition La Commission directrice n'ayant pas encore été ^{saisie de votre demande} avisée ~~par le~~ Ministère ^{d'en occuper} de votre demande désire voir le buste avant ~~le 22~~ ^{le départ pour la C des anciennes} partir ^{pour la C des anciennes} des. Veuillez...

F. S.

Exercice 19.....

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Chapitre..... N^o.....

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

COMMISSION ROYALE
DES
ANCIENNES LOIS ET ORDONNANCES
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT :
1, Rue du Musée, 1

5217/11
Bruxelles, le 24 Février 1911.

6 mars.



Monsieur le Secrétaire,

Conformément à votre désir, nous avons l'honneur de vous informer que, par le même courrier, nous adressons à M^r le Ministre des Sciences et des Arts un rappel au sujet de la lettre par laquelle, le 17 Novembre 1910, nous lui avons demandé de bien vouloir vous autoriser à nous confier un buste en marbre blanc destiné à décorer la cheminée de notre Salle de séances.

Cet objet, dont vous nous avez anticipativement accordé la jouissance sous réserve de l'autorisation ministérielle, est évidemment toujours à votre entière disposition, pour le cas où cette autorisation serait refusée ou pour toute autre cause. Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Le Secrétaire,
Lede. Waver

Le Président,
P^{te} de Limbourg-Stirum, empêché,
Un membre de la Commission,

A Monsieur Fierens Gervet,
Secrétaire de la Commission
des Musées royaux de peinture et de sculpture.